

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées
Division des élèves et de l'organisation scolaire

DEOS65
n° 01-2020-CTSD
Affaire suivie par :
Erwan DUPRAS
Chef de service
Tél : 05 36 25 56 76
Mél : deos65@ac-toulouse.fr

**L'Inspecteur d'académie, Directeur académique
des services de l'éducation nationale, directeur
des services départementaux de l'éducation
nationale des Hautes-Pyrénées**

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 9 ;
- Vu le décret n°2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 9-2-c, 14-2 et 31 ;
- Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de directeurs académiques et de directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale - Monsieur Thierry AUMAGE est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées
- Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment les articles 6 et 7 ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 8 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté ministériel NOR : MENH 1818564A du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2019 Madame Corine GONCET est nommée secrétaire générale de la direction départementale des services de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées
- Vu les résultats du scrutin organisé du 29 novembre au 6 décembre 2018 relatif à l'attribution des sièges pour le comité technique spécial département des Hautes-Pyrénées ;
- Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales habilitées ;

ARRETE N° 65-2020-09-24-002

Article 1^{er} :

Le comité technique spécial départemental (CTSD) des Hautes-Pyrénées est présidé par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale et comprend également, en qualité de membre de l'administration :

- Mme Corine GONCET, Secrétaire générale

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité.

Article 2 :

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité technique spécial départemental des Hautes-Pyrénées, désignés par les organisations syndicales concernées, à l'issue du scrutin organisé entre le 29 novembre au 6 décembre 2018 :

Au titre de la FSU	
Titulaires :	Suppléants :
M Éric LAFFITTE	Mme Sophie MANZATO
M David CASTEBRUNET	Mme Frédérique LEMAIRe
Mme Catherine GOURBIER	Mme Véronique DURAN
M. Marc POULOU	Mme Marie PAQUET
Au titre de l'UNSA éducation	
Titulaires :	Suppléants :
Mme Marie Dolorès TALAVERA	M. François STERNA
Mme Valérie LARROQUE	Mme Françoise VIDAL
Au titre de SGEN-CFDT	
Titulaires :	Suppléants :
Mme Agnès PUZOS	Mme Fatima DERBAL
Mme Valérie DUPRAT	M. Jean-Luc THELEME
M. Philippe BOYER	M David MALLARD
Au titre de CGT Educ'action	
Titulaires :	Suppléants :
M. Frédéric MARFAING	M. Jean TRAVERT

L'ordre des noms n'obère pas la possibilité d'un suppléant de remplacer n'importe quel titulaire absent.

Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de publication. Il abroge l'arrêté n° 65-2019-01-31-006 en date du 31 janvier 2019.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au siège de la DSDEN 65 et d'une publication sur son site internet.

Fait à Tarbes, le 24 septembre 2020



Thierry Aumage